

## Panorama de Saint-Martin

### CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km <sup>2</sup> (hors Sint Maarten - 34 km <sup>2</sup> )
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, anglais, créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM) et Région ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Préfet délégué

### Repères historiques

L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>, où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire qui avait été engagé une dizaine d'années plus tôt par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer (COM) suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

### Organisation institutionnelle

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente pour ce qui concerne la fiscalité, les transports routiers, les ports maritimes, la voirie, le tourisme, le droit domanial de la collectivité, l'accès au travail des étrangers, auxquels s'ajoutent les compétences en matière d'urbanisme, de construction, de logement, d'énergie, ainsi qu'en matière de création et d'organisation des services et établissements publics. Elle peut également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre ses compétences. L'instauration en août 2010 de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la collectivité. Celle-ci concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin, et s'établit à 4 % en 2014 (en progression de 2 points par rapport à 2012). En 2014, cette taxe a rapporté 9 millions d'euros, soit une augmentation de 2,5 millions d'euros par rapport à 2012.

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenue Région ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Au plan national, la création d'un siège de député pour les deux îles, faisant suite à celle d'un siège de sénateur, est effective depuis les élections législatives de juin 2012.

# UN RYTHME DE PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE RALENTI

En 2011, la population saint-martinoise comptait 36 287 habitants, soit 7 175 personnes de plus qu'en 1999. La population augmente en moyenne de 1,9 % par an depuis 1999. L'augmentation annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 80 (+17,1 %). Le solde naturel élevé, résultat d'une forte natalité et d'une faible mortalité, est l'unique moteur de la croissance démographique. Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 33,5 % en 2010, sous l'effet notamment des lois sur l'immigration.

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 27 % des habitants ont moins de 25 ans en 2011. À l'horizon 2030, la population devrait rester jeune, malgré un doublement de la part des plus de 60 ans.

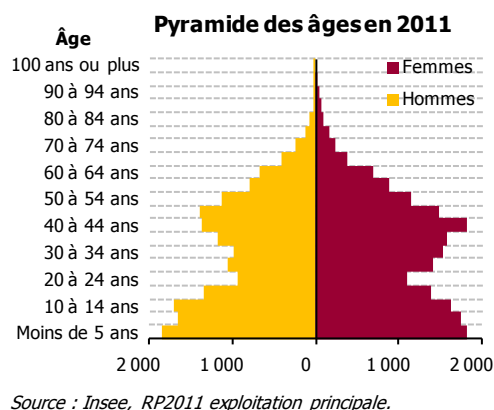
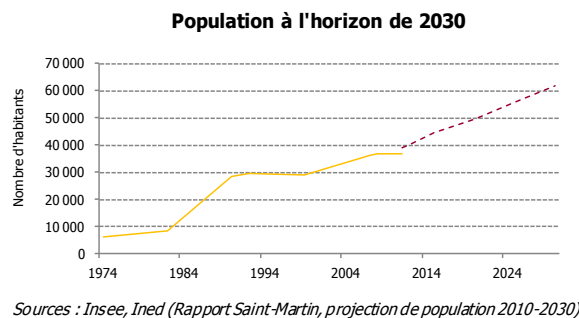
La densité moyenne de la population est de 698 hab./km<sup>2</sup>, supérieure à celle de la Guadeloupe (249 hab./km<sup>2</sup>).

Indicateurs démographiques	Saint-Martin	France métropolitaine
Population (milliers, millions pour la France, au 01/01/2011)	36 287	63,1
Part des moins de 25 ans (en %, 2011)	27,0	30,7
Part des 25 - 64 ans (% , 2011)	63,6	52,4
Part des 65 ans et plus (% , 2011)	9,4	16,9
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> , au 01/01/2011)	698	116 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%)	0,3 <sup>(2)</sup>	0,5* <sup>(2)</sup>
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	17,6 <sup>(3)</sup>	12,3*
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants)	2,6 <sup>(3)</sup>	8,7*

\*France métropolitaine et DOM, hors Mayotte

(1) Rapport entre la population en France métropolitaine en 2011 et sa superficie (545 965 km<sup>2</sup>); (2) Entre 2006 et 2011 ; (3) Moyenne 2006-2011

Source : Insee ; RP 2011, Exploitation principale et Statistique de l'Etat civil



## PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation très concurrentielle. En effet, en raison d'une réglementation moins contraignante, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde, Sint Maarten dispose d'un environnement des affaires plus favorable. En revanche, côté français, le système d'éducation et de santé est de meilleure qualité. Une part des prestations sociales et des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé est dépensée à Sint Maarten, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise, où le dollar américain est la monnaie la plus courante.

Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, la France a ratifié le 12 octobre 2010 l'accord franco-néerlandais de coopération douanière. Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a également été créée fin 2011. Cette commission mixte entend formaliser les relations entre les autorités dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de l'énergie, du traitement des déchets, de la santé, de l'éducation et de l'immigration. Dans la poursuite de cette dynamique, plusieurs réunions de coopération se sont tenues en 2013 et 2014 définissant ainsi les conditions d'une coopération efficace et les axes prioritaires.

### Un niveau de PIB par habitant relativement peu élevé

Le PIB par habitant de Saint-Martin s'élève à 14 700 € en 2010<sup>1</sup>, contre 14 500 € en 1999. En 11 ans, le PIB par habitant a peu évolué compte tenu de la forte croissance démographique de 27 % (soit +2,1 % en moyenne par an entre 1999 et 2010).

Principaux indicateurs économiques	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (milliards d'euros courants, 2010)	0,544 <sup>(1)</sup>	-	1 946
PIB / habitant (euros courants, 2010)	14 700 <sup>(1)</sup>	16 000	29 905

(1) Estimation CEROM

Sources : Insee, Collectivité de Saint-Martin, FMI World Eco Outlook Database

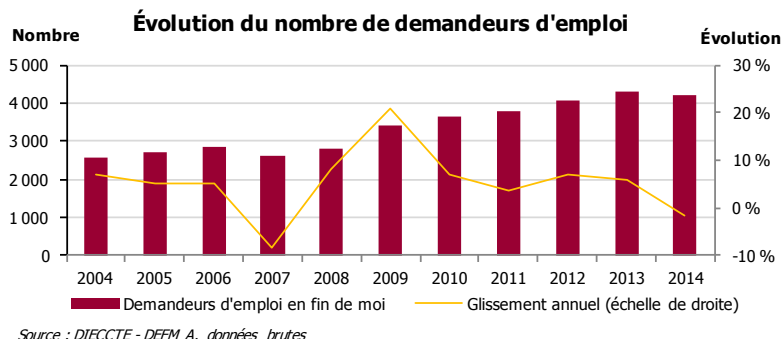
La croissance annuelle moyenne du PIB en valeur est estimée à 2,3 %. Le PIB par habitant de Saint-Martin est nettement inférieur à la moyenne nationale (29 905 € en 2010). Il se situe à un niveau inférieur à celui observé en Guadeloupe (18 919 €) et à Sint Maarten (16 000 €).

<sup>1</sup> Note CEROM, « Estimation du PIB par habitant de Saint-Martin », octobre 2014

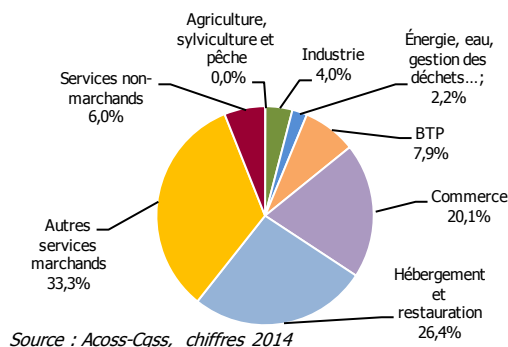
## Un chômage plus élevé que sur la partie néerlandaise

Selon l'Insee<sup>2</sup>, la population active de la collectivité de Saint-Martin s'élève en 2011 à 17 709 personnes. Elle représente 73,9 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (72,6 %). Sur la période 2003-2014, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 5,1 % en moyenne chaque année. Le taux de chômage s'établit à 30,5 % en 2011, contre 26,6 % en 1999. En 2011, il était de 22,7 % en Guadeloupe et de 8,6 % en France métropolitaine.

Les politiques économiques en matière d'emploi et de protection sociale étant différentes côté néerlandais, le taux de chômage à Sint Maarten ne s'élève qu'à 12 %<sup>3</sup> en 2011, soit un taux 2,5 fois moindre qu'à Saint-Martin.



## Répartition de l'emploi salarié en 2014



## Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche des revenus des résidents fiscaux saint-martinois<sup>4</sup> est assez éloignée de celle relevée en France métropolitaine. Elle se rapproche davantage de celle de la Guadeloupe et se caractérise par une majorité de faibles revenus. En 2012, 60,8 % des résidents fiscaux saint-martinois déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 €, contre 50,3 % des résidents de Guadeloupe et 23,9 % des résidents de France métropolitaine. La catégorie des foyers fiscaux saint-martinois déclarant un revenu supérieur à 30 000 € est faiblement représentée, à hauteur de 9,6 %, contre 15,5 % en Guadeloupe et 26,6 % en France métropolitaine.

## LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme.

Principaux indicateurs sectoriels	2014	TCAM <sup>(1)</sup> 04-14	2014	TCAM <sup>(1)</sup> 04-14
Nombre de nuitées hôtelières	297 000	-1,7%	Trafic inter-île	145 350 -2,2%
Nombre de chambres d'hôtels	1 678	-4,2%	Passagers à l'aéroport <sup>(2)</sup>	194 105 1,7%
Taux d'occupation	54,0 %	- 1,8pt	Demande de permis de construire	91 -7,1%
Nombre de croisiéristes	2 002	-15,8%	Permis de construire délivrés	63 -7,9%

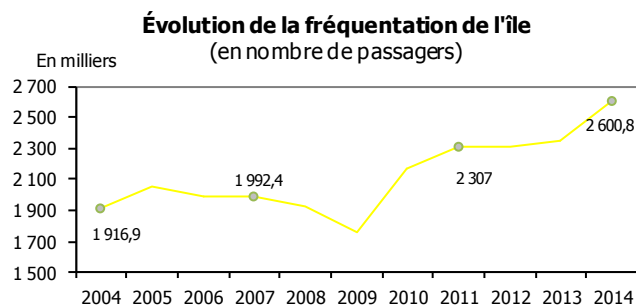
(1) Taux de croissance annuel moyen (2) Arrivées et départs

Sources : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand'Case, AHSM

## Un dynamisme touristique qui profite peu à la partie française

Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 80, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hébergement et de la restauration qui enregistre 1 613 salariés en 2014, soit 26,4 % des effectifs salariés recensés par l'AcoSS-Cgss.

Au cours des dix dernières années, la fréquentation touristique de l'île a progressé de 3 % par an. Elle a fortement été perturbée par les aléas climatiques comme les cyclones de 1999 et 2000, les événements du 11 septembre 2001 ainsi que les différentes crises économiques internationales.



<sup>2</sup> Insee : Chiffres clés Emploi, Population active RP 2011 exploitation principale, L'enquête emploi en Guadeloupe, deuxième trimestre 2012, Chômage France métropolitaine depuis 1975 (série excel, chiffre au deuxième trimestre 2011, dernière donnée disponible : deuxième trimestre 2014).

<sup>3</sup> Sint Maarten, 2013 Macro monitor, Outlook 2014.

<sup>4</sup> Les résidents fiscaux saint-martinois sont les foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date mais justifiant d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration de revenu nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la collectivité. Les résidents fiscaux de l'État vivant à Saint-Martin sont les foyers installés à Saint-Martin après le 15 juillet 2007 qui ne justifient pas d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents souscrivent une déclaration de revenu nationale, comptabilisée (de même qu'en France métropolitaine et en Guadeloupe) par la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

En 2014, près de 2,6 millions de visiteurs ont été accueillis sur l'île. La clientèle est principalement nord-américaine et, dans une moindre mesure, européenne et sud-américaine. Ne disposant pas d'infrastructures portuaires et aéroportuaires adaptées pour accueillir un tourisme de masse, la partie française accueille moins de 10 % des visiteurs arrivant sur l'île.

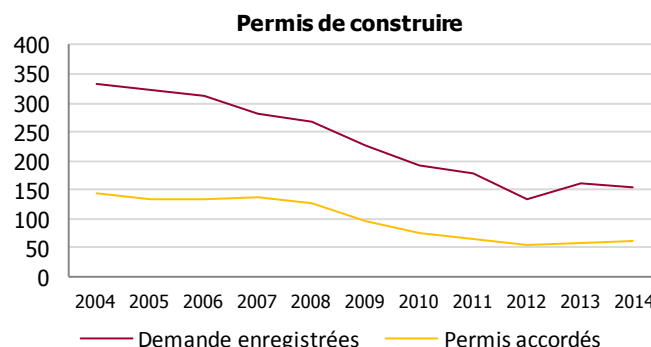
Près des trois quarts des visiteurs sont des croisiéristes. Sint Maarten, qui abrite à Philipsburg le seul port en eau profonde de l'île, capte la quasi-totalité (99,7 %) de l'activité de croisière de l'île de Saint-Martin. La part des croisiéristes arrivant à Marigot, en partie française, reste très marginale dans le trafic total. Le port, qui ne dispose pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). Par ailleurs, l'activité reste plus incertaine en partie française, pénalisée par les mauvaises conditions climatiques (fortes houles notamment) qui rendent la navigation difficile aux abords des quais.

## Situation difficile pour le secteur du BTP

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île ont contribué à la croissance du secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise.

Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur, en particulier depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de la crise et dans un contexte où les marges de manœuvre financières de la Collectivité ont été sensiblement réduites depuis son évolution statutaire. En 2014, le chantier de la Cité scolaire, lancé par la Collectivité, et certains marchés privés ont permis aux entreprises du secteur de retrouver un peu de souffle, sans pour autant regagner le dynamisme nécessaire à la reprise. Le nombre de demandes de permis de construire enregistré par la Collectivité est en recul de 35,9 % par rapport à 2008.

En 2014, le secteur emploie 7,9 % des effectifs salariés recensés par l'Acoss-Cgss, contre 10,4 % en 2009.



Source : Collectivité de Saint-Martin

## LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2014, six établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin dont quatre banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) et deux banques mutualistes et coopératives.

Ces établissements, qui emploient 66 agents, totalisent 14 guichets bancaires et 29 distributeurs automatiques.

Indicateurs monétaires et financiers	2010	2014
Nombre d'hab. par guichet bancaire	2 845	2 654
Nombre d'hab. par guichet automatique	1 479	1 281
Nombre de comptes ordinaires par hab.	0,43	0,44
Actifs financiers des agents éco. <sup>(1)</sup> (M€)	263,8	320,8
Encours sains des agents éco. <sup>(2)</sup> (M€)	221,2	201,6

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale

Source : Iedom

Entre 2010 et 2014, l'encours sain de crédits est passé de 221,2 millions d'euros à 201,6 millions d'euros, enregistrant une baisse annuelle moyenne de 2,3 % sur la période. En 2014, après trois années consécutives de baisse, l'activité de crédit renoue avec une croissance positive (+3,5 %). Cette évolution est exclusivement imputable à la bonne performance des crédits aux entreprises (+10,6 % contre -4,7 % en 2013) qui concentrent plus de 45 % des encours. À l'inverse, les crédits aux ménages (50,6 % de l'encours sain), qui enregistrent une croissance annuelle moyenne de 2,3 % sur la période 2010-2014, sont en retrait (-1,0 % après -1,5 % en 2013), résultat de la baisse conjuguée des crédits à la consommation et des crédits à l'habitat.

Entre 2010 et 2014, les actifs financiers sont passés de 263,8 millions d'euros à 320,8 millions d'euros, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 5,0 %. En 2014, les avoirs des entreprises concentrent 55 % des actifs totaux et les dépôts à vue restent les principaux actifs financiers détenus par les agents économiques de la collectivité (56 %).

Indicateurs entreprises	2014	Indicateurs ménages	2014
Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	175,2	Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	127,9
Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	91,4	Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	102,0
dont crédits d'exploitation (%)	6,1	dont crédits à la consommation (%)	19,2
dont crédits d'investissement (%)	60,2	dont crédits à l'habitat (%)	82,8
dont crédits immobiliers (%)	25,1		

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale

Source : Iedom

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale

Source : Iedom

**NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2014.**

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE - Responsable de rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : Septembre 2015 – Dépôt légal : Septembre 2015 – ISSN 1952-96